

Leviers que le SCOT du pays d'Autan souhaite mobiliser pour réduire la consommation énergétique et produire de l'énergie renouvelable

RAPPEL DES LEVIERS :

- 1/ Accueillir** plus de logements, d'activités, d'équipements, d'emplois, de services, dans les **3 pôles urbains principaux** (Castres, Mazamet-Aussillon, Labrugière)
- 2/ Équilibrer** le développement des **4 pôles intermédiaires** entre emploi, habitat, équipements et services, et lier le développement des autres villages aux équipements et services existants ou potentiels
- 3/ Localiser les extensions urbaines en continuité**, dans l'enceinte des contournements, pas linéairement mais en profondeur et en recherchant l'optimisation des distances de déplacements vers les équipements publics
- 4/ Éviter la création d'impasses** et réduire les impasses existantes
- 5/ Localiser les extensions urbaines** pour valoriser ou permettre l'**extension des transports en commun**
- 6/ Consommer au maximum 600 ha pour les 9 000 logements** à réaliser, avec des surfaces urbanisables communales pouvant aller jusqu'à doubler pour tenir compte de la rétention foncière, ou autre pour les villages à moins de 5 logements/an
- 7/ Favoriser le renouvellement urbain en le quantifiant** dans chaque commune, pour qu'il couvre 10% des besoins en logements à 2030 (soit environ 1000 logements)
- 8/ Limiter** la consommation foncière pour **les nouvelles zones économiques à 300 ha**
- 9/ Localiser les nouvelles zones d'emplois** avec des critères de gestion économe de l'espace, proximité emploi – habitat – services, continuité, profondeur, desserte par les transports en commun ou les pistes cyclables
- 10/ Rechercher et autoriser la mixité habitat-emploi**
- 11/ Favoriser** le développement de l'**offre commerciale en centre ville, centre de quartier et centre bourg** et écarter à l'échéance du SCOT tout nouveau pôle commercial de périphérie autour d'un hypermarché, hormis ceux déjà projetés
- 12/ Privilégier** l'implantation **en centre ville, centre de quartier et centre bourg** de toutes les activités et services **ni risqués ni nuisants**
- 13/ Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées** par une offre de logements en priorité à proximité des centres, commerces, services, et desservis
- 14/ Privilégier une architecture compacte et performante** sur le plan énergétique, tant en extension d'urbanisation qu'en renouvellement

- 15/** Pour les projets d'extensions urbaines à vocation essentiellement résidentielle, **réaliser des études en amont** pour tenir compte d'objectifs de réduction de la consommation foncière et **de conditions d'accès tous modes** et traduire ces principes **via des orientations d'aménagement**
- 16/** A condition de l'amélioration engagée de la desserte ferroviaire, **mettre en place autour des 3 gares une véritable intermodalité**, remettre en fonctionnement le fret ferroviaire, renforcer la densité et la mixité autour des 3 gares
- 17/** Maintenir ou mettre en place **les continuités et l'attractivité des circulations piétonnes et cyclistes** dans les nouveaux quartiers, vers les principaux pôles générateurs de déplacements et entre les voies vertes aménagées
- 18/ Développer le covoiturage** en aménageant notamment des parking relais et développer le transport à la demande
- 19/** Dans les villes principales, **localiser les extensions prioritairement dans les secteurs desservis ou desservables**, encourager la densité et la mixité aux abords des lignes de transport en commun et des gares
- 20/ Localiser** préférentiellement les zones d'activités génératrices d'importants **trafics de marchandises aux abords de la voie ferrée**
- 21/** Préserver les chemins pour **développer un tourisme de déplacements doux**
- 22/ Soustraire** les éventuels sites de développement des énergies renouvelables **du calcul des surfaces nouvellement affectées aux activités, plafonnées à 300 ha**
- 23/ Encourager** le développement du **bois -énergie** notamment en facilitant - développant **les réseaux de chaleur**
- 24/ Examiner** les projets de production d'énergie renouvelable à **impact paysager dans un cadre intercommunal**
- 25/ Dans les secteurs centraux**, étudier l'offre de stationnement pour **répondre aux besoins résidentiels**
- 26/ Limiter et anticiper les développements urbains sur l'espace agricole** et les réaliser sans compromettre la viabilité des exploitations
- 27/** Densifier, étendre la **desserte numérique** et faire en sorte que **chaque nouvelle ZA** soit desservie en haut débit
- 28/ Réserver les emprises** pour une **liaison de niveau autoroutier** vers Toulouse et pour l'amélioration de la liaison Castres – Mazamet – Béziers, et **réaménager les voiries délestées**

**Leviers d'urbanisme des projets de territoire
pour réduire la consommation énergétique :**

le cas du SCoT du Pays d'Autan

- Grille d'analyse -

Axes d'interventions	Leviers que le SCoT du pays d'Autan souhaite mobiliser
A- Réduire les consommations d'énergies dues au transport de voyageurs quotidien	
A1/ jouer sur la distance aux centralités en renforçant des centralités	<p>1/ Accueillir plus de logements, d'activités, d'équipements, d'emplois, de services, dans les 3 pôles urbains principaux (Castres, Mazamet-Aussillon, Labruguière)</p> <p>2/ Équilibrer le développement des 4 pôles intermédiaires entre emploi, habitat, équipements et services, et lier le développement des autres villages aux équipements et services existants ou potentiels</p> <p>3/ Localiser les extensions urbaines en continuité, dans l'enceinte des contournements, pas linéairement mais en profondeur et en recherchant l'optimisation des distances de déplacements vers les équipements publics</p> <p>6/ Consommer au maximum 600 ha pour les 9 000 logements à réaliser, avec des surfaces urbanisables communales pouvant aller jusqu'à doubler pour tenir compte de la rétention foncière, ou autre pour les villages à moins de 5 logements/an</p> <p>8/ Limiter la consommation foncière pour les nouvelles zones économiques à 300 ha</p> <p>9/ Localiser les nouvelles zones d'emplois avec des critères de gestion économe de l'espace, proximité emploi – habitat – services, continuité, profondeur, desserte par les transports en commun ou les pistes cyclables</p> <p>11/ Favoriser le développement de l'offre commerciale en centre ville, centre de quartier et centre bourg et écartier à l'échéance du SCOT tout nouveau pôle commercial de périphérie autour d'un hypermarché, hormis ceux déjà projetés</p> <p>12/ Privilégier l'implantation en centre ville, centre de quartier et centre bourg de toutes les activités et services ni risqués ni nuisants</p> <p>15/ Pour les projets d'extensions urbaines à vocation essentiellement résidentielle, réaliser des études en amont pour tenant compte d'objectifs de réduction de la consommation foncière et de conditions d'accès tous modes et traduire ces principes via des orientations d'aménagement</p>
A2/ renforcer la mixité fonctionnelle	<p>9/ Localiser les nouvelles zones d'emplois avec des critères de gestion économe de l'espace, proximité emploi – habitat – services, continuité, profondeur, desserte par les transports en commun ou les pistes cyclables</p> <p>10/ Rechercher et autoriser la mixité habitat-emploi</p>
A3/ organiser – développer l'offre alternative voyageurs	<p>4/ Éviter la création d'impasses et réduire les impasses existantes</p> <p>16/ A condition de l'amélioration engagée de la desserte ferroviaire, mettre en place autour des 3 gares une véritable intermodalité, remettre en fonctionnement le fret ferroviaire, renforcer la densité et la mixité autour des 3 gares</p> <p>17/ Maintenir ou mettre en place les continuités et l'attractivité des circulations piétonnes et cyclistes dans les nouveaux quartiers, vers les principaux pôles générateurs de déplacements et entre les voies vertes aménagées</p> <p>18/ Développer le covoiturage en aménageant notamment des parking relais et développer le transport à la demande</p> <p>21/ Préserver les chemins pour développer un tourisme de déplacements doux</p>
A4/ limiter la concurrence à l'offre alternative voyageurs et limiter les vitesses	<p>25/ Dans les secteurs centraux, étudier l'offre de stationnement pour répondre aux besoins résidentiels</p> <p>28/ Réserver les emprises pour une liaison de niveau autoroutier vers Toulouse et pour l'amélioration de la liaison Castres – Mazamet – Béziers, et réaménager les voiries délestées</p>
A5/ développer la demande à l'offre alternative voyageurs (densité)	<p>5/ Localiser les extensions urbaines pour valoriser ou permettre l'extension des transports en commun</p> <p>9/ Localiser les nouvelles zones d'emplois avec des critères de gestion économe de l'espace, proximité emploi – habitat – services, continuité, profondeur, desserte par les transports en commun ou les pistes cyclables</p>

	<p>13/ Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées par une offre de logements en priorité à proximité des centres, commerces, services, et desservis</p> <p>15/ Pour les projets d'extensions urbaines à vocation essentiellement résidentielle, réaliser des études en amont pour tenant compte d'objectifs de réduction de la consommation foncière et de conditions d'accès tous modes et traduire ces principes via des orientations d'aménagement</p> <p>19/ Dans les villes principales, localiser les extensions prioritairement dans les secteurs desservis ou desservables, encourager la densité et la mixité aux abords des lignes de transport en commun et des gares</p>
B- Réduire les consommations d'énergies dues au transport de voyageurs occasionnel	
B1/ ne pas dépasser la densité de 80 logements/ha	
B2/ renforcer la présence de jardins privés et d'espaces verts	
C- Réduire les consommations d'énergies dues au transport de marchandises	
C1/ favoriser les productions distribuées localement (agriculture, déchets, carrières)	
C2/ organiser – développer l'offre alternative fret	16/ A condition de l'amélioration engagée de la desserte ferroviaire, mettre en place autour des 3 gares une véritable intermodalité , remettre en fonctionnement le fret ferroviaire, renforcer la densité et la mixité autour des 3 gares
C3/ limiter la concurrence à l'offre alternative fret	
C4/ développer la demande à l'offre alternative fret (densité)	20/ Localiser préférentiellement les zones d'activités génératrices d'importants trafics de marchandises aux abords de la voie ferrée
D- Réduire les consommations d'énergies dues à la construction et à la vie du bâti	
D1/ inciter à la réhabilitation du parc ancien	7/ Favoriser le renouvellement urbain en le quantifiant dans chaque commune, pour qu'il couvre 10% des besoins en logements à 2030 (soit environ 1000 logements)
D2/ augmenter la compacité énergétique du tissu urbain (= volume / surface de l'enveloppe)	14/ Privilégier une architecture compacte et performante sur le plan énergétique, tant en extension d'urbanisation qu'en renouvellement
D3/ favoriser la conception bioclimatique de l'urbanisation (apports solaires, rafraîchissement)	
D4/ conditionner l'urbanisation de certains secteurs à l'atteinte d'une performance énergétique des constructions en termes de sobriété	
E- Décarbonner l'économie	
E1/ favoriser la localisation sur le territoire des emplois et des compétences liés à la maîtrise des dépenses énergétiques	
E2/ limiter – redéployer les activités fortement consommatrices d'énergie	

**Leviers d'urbanisme des projets de territoire
pour produire de l'énergie d'origine renouvelable:**

le cas du SCoT du pays d'Autan

- Grille d'analyse -

Axes d'interventions	Leviers que le SCoT du pays d'Autan souhaite mobiliser
F- Mobiliser le bâti pour produire de l'EnR	
F1- Mobiliser le bâti résidentiel existant	
F2- Mobiliser de construction résidentielle neuve	
F3- Mobiliser le bâti d'activités existant (agricole, industriel ou tertiaire)	
F4- Mobiliser la construction de bâtiments d'activités (agricole, industriel ou tertiaire)	
F5- Conditionner l'urbanisation de certains secteurs à l'atteinte de performances des constructions en terme de production d'EnR	
G- Orienter les conditions de mobilisation des terrains non bâtis ou non occupés pour produire de l'EnR	
G1- Orienter la production agricole et sylvicole constituant la biomasse utilisable à des fins énergétiques	
G2- Orienter les conditions de mobilisation des zones agricoles et des zones naturelles pour produire de l'électricité d'origine renouvelable	22/ Soustraire les éventuels sites de développement des énergies renouvelables du calcul des surfaces nouvellement affectées aux activités, plafonnées à 300 ha 24/ Examiner les projets de production d'énergie renouvelable à impact paysager dans un cadre intercommunal
G3- Orienter les conditions de mobilisation des zones anthropisées en situation de friche	24/ Examiner les projets de production d'énergie renouvelable à impact paysager dans un cadre intercommunal
G4- Orienter la mobilisation des espaces collectifs pour produire de l'électricité d'origine renouvelable	
H- Mobiliser les infrastructures urbaines comme gisement complémentaire d'EnR	
H1- Mobiliser les réseaux d'eaux usées	
H2- Mobiliser les réseaux d'eau potable	
H3- Mobiliser les déchets ménagers	
I- Favoriser, dans les zones urbanisées à forte consommation, la production et la distribution de chaleur renouvelables à partir d'unités de production centralisée	
I1- Accroître les capacités de production centralisée de chaleur valorisable	
I2- Étendre le rayon d'action des réseaux de chaleur existants, pour mieux répondre à la demande des foyers de consommation existants	
I3- Créer les conditions favorisant la mise en place de nouveaux réseaux de chaleur pour l'urbanisation nouvelle	23/ Encourager le développement du bois -énergie notamment en facilitant - développant les réseaux de chaleur
J- Organiser les réseaux de transport et de distribution d'électricité pour sécuriser l'approvisionnement et produire de l'électricité d'origine renouvelable de façon décentralisée	
J1- Anticiper le développement d'éventuelles infrastructures de transport d'électricité	
J2- Participer à l'organisation des réseaux de distribution électrique	
K- Conforter ou dynamiser l'activité économique locale à travers le développement des filières de production d'EnR	
K1- Favoriser le développement et l'implantation sur le territoire d'entreprises composant les filières de transformation de conditionnement, et de livraison de matières énergétiques, notamment issues de la biomasse	23/ Encourager le développement du bois -énergie notamment en facilitant - développant les réseaux de chaleur
K2- Favoriser le développement et l'implantation sur le territoire d'entreprises composant les filières d'installation ou d'exploitation d'unités de production d'EnR	